

I 11 OCT. 2007 R

**CAGNAT & ASSOCIES**  
Société anonyme au capital de 150.000 €  
22, rue de Madrid 75008 - PARIS  
RCS PARIS B 342 965 985

N° DE DÉPOT 90352  
87 6 11 7 9 3

PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2006

Le vingt huit septembre deux mil six à dix-sept heures,

les actionnaires de la société "CAGNAT & ASSOCIES" société anonyme au capital de 150.000 € se sont réunis au siège social, 22 rue de Madrid à Paris - 75008 sur convocation du Conseil d'Administration. Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire à son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Mr Jacques CAGNAT en sa qualité de Président-Directeur Général. MM Philippe CAGNAT et Bernard LEHOUX, qui acceptent ces fonctions sont nommés scrutateurs. Mr Philippe CAGNAT assure le secrétariat de la séance.

Il ressort de la feuille de présence que cinq actionnaires sont présents et détiennent ensemble, avec les pouvoirs qui leur ont été confiés, 9.988 actions sur les 10.000 composant le capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est valablement constituée.

Monsieur Philippe BAILLIN, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué mais retenu par d'autres obligations, est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée:

- Les statuts,
- Les copies de lettres de convocation,
- Le rapport du Conseil d'Administration,

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission d'un Administrateur,
- Nomination d'un Administrateur,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du Rapport du Conseil d'Administration.

Après cette lecture, Mr le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de M Jacques CAGNAT de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2006, à l'issue du Conseil d'Administration prévu pour cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ve / 20 /

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'Administrateur M Laurent Courquin, Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes, né le 7 avril 1952, demeurant 7 rue de l'Ermitage 78000 Versailles, en remplacement de M Jacques CAGNAT démissionnaire. M Laurent COURQUIN a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées.

Les fonctions de M Laurent COURQUIN prendront effet à l'issue du Conseil d'Administration prévu pour le 30 septembre 2006, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION

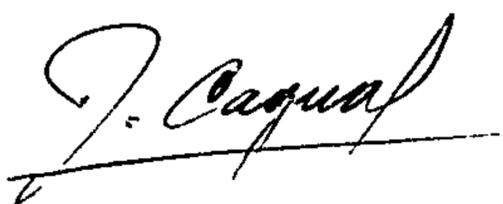
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité légale, notamment de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

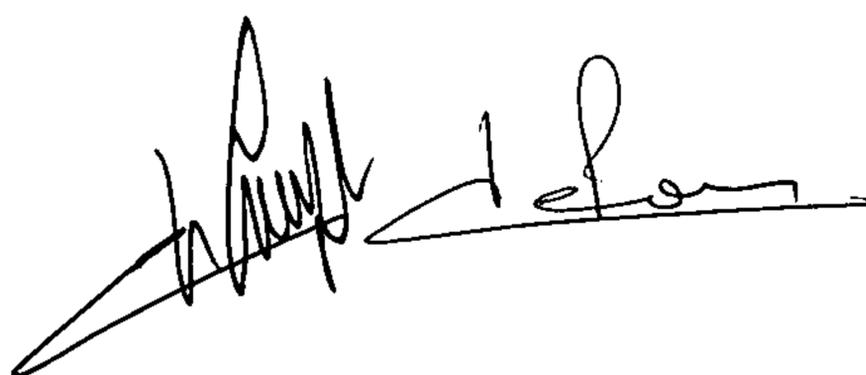
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

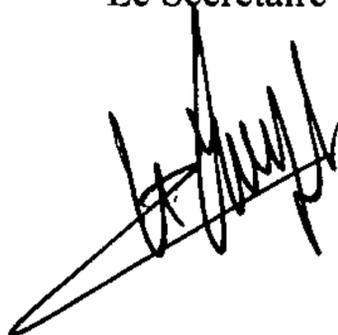
Le Président



Les scrutateurs



Le Secrétaire



Bon pour acceptation  
des fonctions  
d'administrateur



## CAGNAT & ASSOCIES

Société anonyme au capital de 150.000 €

22, rue de Madrid 75008 - PARIS

RCS PARIS B 342 965 985

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2006

#### Extraits

Le 30 septembre 2006 à 18h, le conseil d'administration s'est réuni au siège social sur convocation du Président.

Sont présents:

- M Jacques CAGNAT : Président – Directeur général,
- M Philippe CAGNAT : Administrateur,
- M Bernard LEHOUX : Administrateur.
- M Laurent COURQUIN : Futur Administrateur

La séance est présidée par M Jacques CAGNAT en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence, par les membres entrant en séance, constate que tous les membres du Conseil sont présents et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

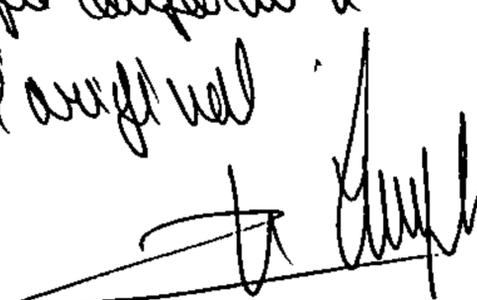
Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité. Puis le Conseil délibère comme suit sur les questions inscrites à l'ordre du jour:

- Composition du Conseil d'Administration.

Comme il l'avait annoncé, M Jacques CAGNAT indique qu'il a décidé de cesser définitivement ses activités professionnelles d'Expert Comptable et de Commissaire aux comptes et il remet au Conseil sa démission de Président de Conseil d'Administration avec effet immédiat.

En conséquence de cette décision, M Bernard LEHOUX, en sa qualité de doyen d'âge prend la présidence de la séance et indique au Conseil qu'il convient de procéder à la nomination d'un nouveau Président et d'un nouveau Directeur Général.

Après discussion, M Bernard LEHOUX propose que les fonctions de Président du Conseil d'Administration soient confiées à M Philippe CAGNAT avec les mêmes pouvoirs que ceux exercés précédemment par M Jacques CAGNAT. Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité et désigne M Philippe CAGNAT en qualité de Président du Conseil d'Administration. Ce dernier accepte cette fonction et remercie le Conseil de sa confiance.

*certifié conforme à l'original*  


W

M Philippe CAGNAT assure alors la présidence de la séance et indique que le Conseil doit se prononcer sur le mode d'exercice de la Direction générale de la Société. Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité de confier la Direction Générale de la Société à M Philippe CAGNAT.

M Philippe CAGNAT exercera en conséquence les fonctions de Président-Directeur Général, avec les mêmes pouvoirs et prérogatives de Direction Générale que ceux dont disposait précédemment M Jacques CAGNAT. M Philippe CAGNAT accepte les fonctions de Direction Générale qui lui sont confiées.

Après discussion, le Conseil décide que, comme précédemment, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général désormais assurées par M Philippe CAGNAT ne seront pas rémunérées. M Philippe CAGNAT rappelle au Conseil qu'il est détenteur d'un contrat de travail à caractère technique avec la Société depuis le 1er janvier 1988, cette dernière ayant repris depuis cette date l'intégralité des effets de son contrat de travail précédemment conclu le 1<sup>er</sup> septembre 1975 avec M Jacques CAGNAT.

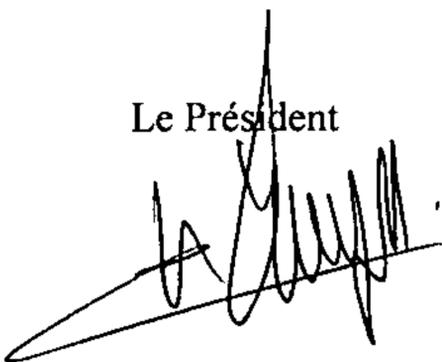
.....

M Jacques CAGNAT remercie la Conseil et indique que sa démission de ses fonctions d'administrateur devient à cet instant effective, le Conseil remercie à nouveau M Jacques CAGNAT pour son dévouement et accueille, en lui souhaitant la bienvenue, M Laurent COURQUIN nommé ès qualité par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2006, qui remplace aussitôt à son poste d'Administrateur M Jacques CAGNAT, démissionnaire.

Après un bref échange de vues, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président



Un administrateur



Bon pour acceptation des fonctions de  
Président du Conseil d'Administration  
et de Directeur Général

